

18/10/27

PER  
B-226

S

# LE BULLETIN DE LA FERME

ORGANE DES  
CULTIVATEURS  
DE PROGRÈS



FO  
EI  
191

Bibliothèque St-Sulpice  
340 rue St-Denis  
Montréal  
An.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

Organe officiel de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la province de Québec

Administration et Rédaction :  
111 Côte de la Montagne,  
Québec.

ABONNEMENT :

Canada, excepté Cité de Québec:	\$1.00
Cité de Québec et pays étrangers:	\$1.50
Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Maraîchers:	.75

VOLUME XV, No 41

QUÉBEC

LE 13 OCTOBRE 1927

## ENGRAIS ALIMENTAIRES

C'est le temps de voir à vos achats de moulée.

Afin de nous permettre de vous protéger et de vous obtenir les plus bas prix faites-nous connaître immédiatement les quantités dont vous aurez besoin. Vous nous faciliterez ainsi les démarches que nous avons entreprises auprès du plus gros moulin à farine de l'Empire Britannique pour obtenir des conditions et des prix aussi avantageux que possible.

Qu'on se rappelle que c'est grâce à la Coopérative Fédérée si les cultivateurs de la province ont économisé des milliers de piastres dans l'achat de leur moulée. Ecrivez immédiatement à la Coopérative. Ne retardez pas. Demandez les prix et conditions en spécifiant la quantité dont vous aurez besoin.

### Animaux vivants

Vendre en coopération, c'est vendre avec profit. C'est le moyen par excellence pour diminuer vos frais de vente et de transport.

C'est par la Coopération que les cultivateurs écoulent leurs produits avec le plus d'avantages.

La Coopérative Fédérée est votre meilleur agent de vente. Consignez-lui vos animaux vivants. Elle vous obtiendra les plus hauts prix du marché.

Utilisez son service de renseignements sur les conditions du marché: IL EST A VOTRE ENTIÈRE DISPOSITION.

### Patates

Vendez vos patates en coopération. Groupez vos expéditions, c'est le moyen d'obtenir les meilleurs prix. La coopérative paie les plus hauts prix. Classifiez vos patates d'après la loi fédérale : Canada "A" et Canada "B". Expédiez par char complet ou par quantité moindre en spécifiant sur le connaissement la qualité et le poids. Adressez les chars comme suit:

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
Montréal (Pour ordre)

Coopérative Fédérée de Québec, 114 St-Paul Est, Montréal.

(Casier Postal 326)

13

13

13